

**M 237 – 12.10**

**Motion du Conseil municipal de Vernier du 15 novembre 2012**

relative à l'objet suivant

**PRÉSENCE D'APM ET VIDÉOPROTECTION - ACTION !**

Le Conseil municipal, par 13 OUI et 11 NON,

**invite le Conseil administratif**

à lui présenter :

- 1 un concept global de la sécurité et salubrité communale ;
- 2 une étude de faisabilité pour mise en place de caméras permettant la protection des lieux problématiques, accompagnée des coûts induits par cette mise en place ;
- 3 une étude des coûts de l'engagement supplémentaire d'APM pour assurer un horaire nocturne en fins de semaines et sur l'ensemble du territoire communal ;
- 4 un rapport sur l'engagement de la voirie pour répondre aux problèmes de déprédations récurrents en fins de soirées et fins de semaines, accompagné des coûts induits par cet engagement.

Les mesures découlant de cette motion qui seront retenues par le Conseil municipal et leur incidence financière et budgétaire pourront être mises en rapport avec celles attendues en réponse à la motion M 059 – 11.10 « Correspondance de nuit ou sécurité nocturne ? ».